

## **2<sup>de</sup> générale et technologique en Section binationale**

### **ABIBAC – BACHIBAC - ESABAC**

Académie de Poitiers - Rentrée 2024

## **Information générale**

### *Les établissements d'accueil*

#### **ABIBAC**

**Lycée Jean Dautet** - 18 rue Delayant - BP 534 - 17022 LA ROCHELLE CEDEX 1

Contact : 05-46-28-05-70 - Site : [www.lyceedautet.fr](http://www.lyceedautet.fr)

**Lycée du Bois d'Amour** - 9 rue de la Garenne - 86034 POITIERS CEDEX

Contact 05-49-57-05-05 – Site : [www.lycee-boisdamour.fr](http://www.lycee-boisdamour.fr)

#### **BACHIBAC**

**Lycée Jean Dautet** - 18 rue Delayant - BP 534 - 17022 LA ROCHELLE CEDEX 1

Contact : 05-46-28-05-70 - Site : [www.lyceedautet.fr](http://www.lyceedautet.fr)

**Lycée Marguerite de Valois** – 12 rue Louise Lériget – 16000 ANGOULÊME

Contact : 05-45-97-45-00 – Site : [www.lyceevalois.com](http://www.lyceevalois.com)

#### **ESABAC**

**Lycée Victor Hugo** - 10 rue Victor Hugo - 86000 POITIERS

Contact : 05-49-41-39-22 - Site : [www.lyc-victorhugo.ac-poitiers.fr](http://www.lyc-victorhugo.ac-poitiers.fr)

### *Objectifs et contenu de la formation*

La section binationale repose sur une vraie formation biculturelle ainsi que sur un programme d'enseignement et des épreuves d'évaluation arrêtés en commun par les pays concernés. Elle permet d'obtenir simultanément les 2 diplômes nationaux de fin d'études secondaires, facilitant ainsi l'accès à l'enseignement supérieur, à la formation et à l'activité professionnelle dans les pays concernés.

#### **Critères pris en compte par l'établissement d'accueil :**

- note moyenne annuelle obtenue en classe de 3<sup>e</sup> dans la langue de la section ;
- très forte motivation pour la langue et/ou pour la discipline non linguistique (DNL) ;
- bonne capacité de travail ;
- éléments d'explicitation du projet de poursuite d'études.

Seuls ces critères seront étudiés pour une candidature en 2<sup>de</sup> générale et technologique en section binationale à partir de la fiche académique disponible dans ce document (pages 3-4).

**Pour plus d'information, contactez l'établissement d'accueil et consulter les fiches dédiées sur le site Onisep.fr ([ABIBAC](#), [BACHIBAC](#), [ESABAC](#))**

### *Procédure de candidature*

#### **La candidature relève du responsable légal du candidat.**

Sur la base des différents éléments fournis, les équipes pédagogiques des lycées ayant des sections binationales (enseignants des langues concernées et d'histoire-géographie habilités à enseigner dans la langue) établissent une liste ordonnée des candidats ayant un avis favorable ou réservé (les avis réservés sont placés en liste supplémentaire avec un numéro de rang).

**2<sup>de</sup> générale et technologique en Section binationale  
ABIBAC – BACHIBAC - ESABAC  
Académie de Poitiers - Rentrée 2024**

## 1. Démarches

### ► Candidat

- Compléter la fiche de candidature (page 3)
- Envoyer au lycée d'accueil concerné **avant le mercredi 22 mai 2024** :
  - Fiche de candidature complétée et signée (page 3)
  - Fiche des avis motivés de l'équipe pédagogique (établissement d'origine) (page 4)
  - Bulletins scolaires de 3<sup>e</sup>

L'envoi de ce dossier **avant le mercredi 22 mai 2024** pourra être complété si nécessaire par un entretien, notamment pour les élèves bilingues n'ayant pas suivi l'enseignement linguistique correspondant au collège.

En cas de dossier incomplet, le vœu d'affectation saisi dans Affelnet-Lycée pour cette formation peut être refusé par les services concernés en DSDEN.

### ► Établissement d'origine

- Compléter la fiche des avis motivés de l'équipe pédagogique (page 4)
- La remettre au candidat

## 2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **service en ligne affectation**, disponible dans le portail « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée** avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.

La demande pour une section binationale doit être placée en 1<sup>er</sup> vœu

Il est **indispensable** d'émettre au moins un autre vœu en 2<sup>de</sup> générale et technologique dans le lycée de secteur.

## 3. La décision

- La **décision d'affectation** est prononcée par l'IA-DASEN de la Charente, de la Charente-Maritime ou de la Vienne, à l'issue d'une **commission départementale d'affectation**.
- L'inscription des élèves déclarés admis par la commission d'affectation n'est définitive qu'après **obtention** du passage en seconde générale et technologique délivré par le conseil de classe de l'établissement d'origine.
- Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation **en juin 2024** sur le **service en ligne Affectation**.
- Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription au lycée
- Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

**2<sup>de</sup> générale et technologique en Section binationale**

**ABIBAC – BACHIBAC - ESABAC**

Académie de Poitiers - Rentrée 2024

**Fiche de candidature**

*Partie à remplir par le candidat*

Section et lycée concernés par la candidature

NOM (*en lettres capitales*)

Prénoms

Date de naissance

G  F

NOM et Prénom du responsable légal (*père, mère, tuteur*)

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2023-2024

Classe fréquentée en 2023-2024

Boursier

Oui  Non

Langue vivante 1

Langue vivante 2

Allemand  Espagnol  Italien  Autre : \_\_\_\_\_

Enseignement renforcé (LCE)

Dispositif bilangue suivi depuis la 6<sup>e</sup>

OUI, langue étudiée : \_\_\_\_\_  
 NON

OUI, langue étudiée : \_\_\_\_\_  
 NON

Régime demandé si affecté

- Internat  
 Demi-pension  
 Externat

Les pièces obligatoires à fournir avec la fiche de candidature

- la fiche de candidature complétée et signée
- la fiche des avis motivés de l'équipe pédagogique (établissement d'origine)
- les bulletins scolaires de 3<sup>e</sup>

**À REMPLIR PAR LE CANDIDAT**

**Motivations pour la section binationale** : éléments de la pratique de la langue, éléments d'explicitation du projet de poursuite d'études, motivation pour de futures mobilités dues au parcours binational.

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

**2<sup>de</sup> générale et technologique en Section binationale**

**ABIBAC – BACHIBAC - ESABAC**

Académie de Poitiers - Rentrée 2024

**Fiche des avis motivés de l'équipe pédagogique  
(établissement d'origine)**

**COORDONNÉES COMPLÈTES DE L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2023-2024**

NOM

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

NOM et Prénom de l'élève concerné

Rappel section et lycée concernés par la candidature

Note moyenne annuelle obtenue en classe de troisième dans la langue de la section

NIVEAU

A2    A2-B1    B1

NIVEAU VALIDÉ DANS LE CADRE D'UNE CERTIFICATION

*(pour les élèves germanistes qui auraient passé les épreuves de certification en 3<sup>e</sup>)*

OUI    NON

Avis motivé de l'enseignant de la langue concernée

Avis motivé de l'enseignant d'histoire géographie (discipline non linguistique suivie en filière binationale)

Avis motivé du professeur principal

Validation du chef d'établissement d'origine

FAVORABLE    RÉSERVÉ

**Le dossier complet du candidat est à adresser auprès du lycée demandé avant le 22 mai 2024, dernier délai**

Date :

Cachet de l'établissement